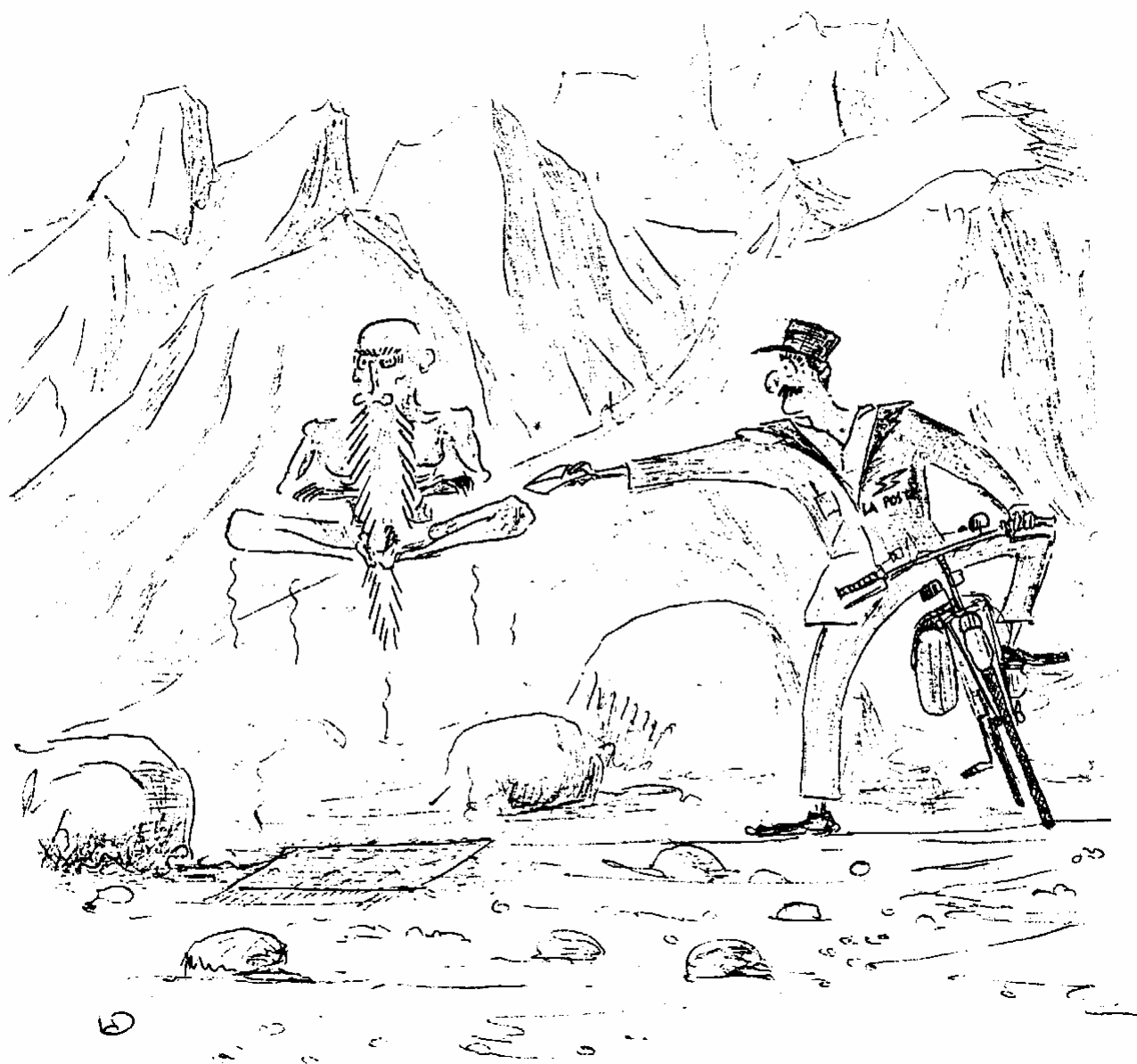


LE COURRIER DE L'ASCETE



N° 21

juillet 2003

COURRIER DE L'ASCETE n° 21

juillet 2003

SOMMAIRE

- COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 MARS 2003.
- INFORMATIONS DIVERSES.
 1. Encore un ouvrage sur les Orthoptères de Catalogne.
 2. Un nouvel ouvrage sur les Mantes du monde.
 3. Sommaire du n° 8 de *Matériaux Entomocénologiques*.
- ACTUALISATION DU « SYNOPSIS DES ORTHOPTERES DE FRANCE ».
- NOUVEAUX MEMBRES.

- COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 MARS 2003.

La séance est ouverte à 15 h 45, au siège social.

Sont présents : V. Maurin, J. Desile et B. Defaut (F. Veneau est joignable au téléphone jusqu'à 16 h 30).

Excusé : L. Defaut, qui a donné pouvoir à V. Maurin.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 23 avril 2002.

B. Defaut donne lecture du compte-rendu (voir le « courrier de l'ASCETE » n°19), qui est adopté à l'unanimité.

2. Choix d'une date et d'un lieu pour la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

En accord avec François Veneau il est décidé que ce sera le samedi 19 avril, à 15 h, au siège social.

3. Définir l'ordre du jour de la prochaine AGO.

L'ordre du jour suivant est adopté à l'unanimité : 1. Quorum, 2. Rapport moral et compte-rendu d'activités, 3. Rapport financier, 4. Montant des cotisations, 5. Renouvellement du Conseil d'Administration.

4. Définir le champ d'activité principal de l'ASCETE et le champ d'activité accessoire.

B. Defaut signale que ce point de l'ordre du jour est sans objet, en fait, car l'AGE du 06 avril 2002 avait prévu que le conseil d'administration s'appuierait sur des propositions faites par le comité de rédaction (cf. *Courrier de l'ASCETE* n° 19, page 3, paragraphe 3-3a) ; or celui-ci a d'abord été mobilisé sur un autre thème (les nouvelles normes de présentation de la revue, ci-dessous).

5. Discuter et entériner les propositions du comité de rédaction (pour les nouvelles normes de présentation de la revue).

B. Defaut explique que les membres du comité de rédaction (G. Carron, G. Coppa, J-P. Besson, F. Veneau, B. Defaut et T. Menut, ce dernier étant finalement resté à l'écart) ont discuté par mail les propositions faites par les uns et par les autres. Cela a abouti à des propositions concrètes et utiles.

a. Envoi du bulletin de liaison par mail (pour réaliser des économies). VM et JD estiment que s'il est diffusé sous cette forme, le bulletin ne sera pas lu ; VM ajoute que l'empreinte psychologique d'une version papier est nécessairement plus importante. BD remarque que l'économie réalisée serait de toutes façons modeste. Finalement cette proposition n'est pas retenue, à l'unanimité.

b. Insertion de pages de publicité payantes. VM, JD et BD sont d'accord avec ceux des membres du CR qui ont estimé que le petit tirage de notre revue ne sera pas attractif pour les annonceurs. Néanmoins le principe n'est pas formellement écarté, pourvu que quelqu'un veuille bien se charger des démarchages.

c. Format 21 / 29.7, reliure thermo-collée, hiérarchie des polices de caractères dans les titres. VM, JD et BD sont d'accord avec les membres du CR pour continuer comme par le passé.

d. Police de caractères. VM, JD et BD sont d'accord avec les membres du CR pour passer à la police Arial, sauf peut-être pour la page de couverture qui offre un aspect moins « gras » en Times New Roman.

e. Nombre de colonnes. VM et JD ne s'opposent pas au passage au texte sur 2 colonnes, BD est plutôt favorable, et finalement ce changement est adopté à l'unanimité.

f. Illustration en page de couverture. Un membre du CR a proposé de négocier avec A. Coray l'utilisation d'un de ces dessins au trait pour notre couverture, tandis qu'un autre a proposé une photo en couleurs, différente pour chaque numéro. VM, JD et BD, considérant que la solution photo en couleurs est trop onéreuse pour notre petite revue, décident qu'on peut essayer la solution dessin au trait ; cependant il faudra en changer tous les ans, afin de ne pas courir le risque que le dessin « unique » devienne de fait le logo de l'ASCETE, alors que nous avons déjà notre logo ; celui-ci devra d'ailleurs figurer systématiquement en quatrième de couverture (ou peut-être même en première, si la solution précédente n'aboutit pas). Autre condition pour une figure au trait en couverture : la gratuité de l'opération.

g. Qualité de l'impression. Pour que le coût de fabrication reste compatible avec la modestie de nos moyens humains (personne dans le CR n'ayant accepté l'idée de partager avec B. Defaut la tâche d'imprimer « à la maison » les textes de notre revue) et de nos moyens financiers, il est décidé que l'on continuera à recourir aux photocopies du commerce.

6. Question : faut-il que l'ASCETE démissionne du Conseil Permanent Régional des Associations d'Environnement (COPRAE) ?

Le « Livre Blanc sur l'Etat de l'Environnement en Midi-Pyrénées », reçu suite à notre adhésion en 2002, montre que les objectifs du COPRAE ne sont guère naturalistes, mais tournent essentiellement autour des thèmes de l'hygiène du cadre de vie. Il est décidé à l'unanimité de ne pas ré-adhérer.

7. Questions diverses.

Aucune autre question n'est soulevée.

La séance est levée à 17 h 15.

- COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2003.

La séance est ouverte à 15 h 30.

1. Quorum.

7 adhérents sont physiquement présents : B. Defaut (président, 2 pouvoirs), F. Veneau (vice-président, 2 pouvoirs), V. Maurin (membre du conseil d'administration, 2 pouvoirs), D. Petit (membre, 2 pouvoirs), J.-P. Besson (membre, 2 pouvoirs), S. Puissant (membre, 2 pouvoirs), et S. Jaulin (membre, 2 pouvoirs).

Soit un total de 21 personnes physiques ou morales qui sont présentes ou représentées à cette assemblée générale ordinaire.

Puisque le quorum est fixé au quart des membres et qu'à cette date 48 adhérents sont à jour de leur cotisation, le quorum est atteint.

2 Rapport moral et compte-rendu d'activités (B. Defaut).

2-1. Adhérents.

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Lors de l'AG	2	7	16	29	28	36	41	40	42	48
A la fin de l'année	2	18	33	42	46	52	54	48	49	.
arrivées	2	16	18	13	9	11	6	1	4	(≥ 3)
départs	0	0	3	4	5	5	4	7	3	
solde	+ 2	+ 16	+ 15	+ 9	+ 4	+ 6	+ 2	- 6	+ 1	

Depuis 1998 le nombre des adhérents n'évolue plus beaucoup, et se cantonne aux abords de la cinquantaine. Nous enregistrons pourtant des adhésions nouvelles tous les ans (déjà 3 en 2003), mais les départs compensent en partie les arrivées ; ils les avaient même nettement dépassées en 2001.

Comment s'expliquent les départs ? Ils sont très rarement motivés explicitement, et on peut seulement faire des hypothèses. Certaines personnes s'étaient sans doute trompées sur les objectifs de l'association, et celles-là nous ont quitté rapidement ; d'autres avaient adhéré essentiellement pour faire plaisir à quelqu'un, et elles ont fini par se lasser, après un temps plus ou moins long ; d'autres encore ont changé complètement de mode de vie, et se sont éloignées de l'entomologie ; certains qui nous avaient quittés un temps, nous reviennent maintenant, peut-être parce que les buts nouveaux les attirent.... Il y aurait sans doute encore d'autres causes à recenser.

Mais indépendamment de ces va-et-vient, il y a un noyau conséquent de fidèles : 10 membres sont adhérents depuis 1995, 7 depuis 1996, 9 depuis 1997 ! C'est une base solide.

2-2. Vente du « synopsis des Orthoptères de France ».

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	TOTAUX
en souscription (80 F)	42	12							54
à plein tarif (100 F, puis 120 F, puis 19 euros)		52	35	48	29	5	11	13	193
TOTAUX par année	42	64	35	48	29	5	11	13	247
TOTAUX depuis le début	42	106	141	189	218	223	234	247	

Après le creux de 2001, la vente du « synopsis » s'est relevée un peu. Mais les rentrées d'argent associées restent modestes.

2-3. La revue.

Le prochain volume (tome 8) contiendra au moins les 6 articles suivants : une étude sur les Orthoptères d'une Réserve Naturelle dans le Puy-de-Dôme (E. Boitier), la présentation d'une méthodologie générale pour établir des listes rouges d'Orthoptères en France (E. Sardet & B. Defaut), la présentation d'une méthodologie pratique pour établir des listes

rouges et des listes d'espèces déterminantes d'Orthoptères (B. Defaut), une révision du catalogue des Orthoptères d'Indre-et-Loire (R. Cloupeau), une mise au point sur la présence d'*Isophya pyrenaica* dans le Centre de la France (E. Boitier), et une mise au point sur l'extension en France de *Platystolus monticolus* (N. Ilbert).

Vote : le rapport moral est adopté à l'unanimité.

3. Rapport financier (B. Defaut).

Du fait de l'absence de notre nouveau trésorier¹, c'est B. Defaut qui a établi le rapport financier.

COMPTE DE RESULTATS pour l'exercice 2002 :

CREDIT		DEBIT	
Adhésions	261.58 (+ 30 %)	Fournitures de bureau	34.29 (- 72 %)
Abonnements	629.72 (+ 24 %)	Frais postaux	225.47 (+ 4 %)
Ventes	417.14 (+ 55 %)	Services extérieurs	1 701.20 (+ 116 %)
Rentrée exceptionnelle	400.00	Abonnements / cotisations	54.00 (- 24%)
TOTAL :	1 312.44 euros	TOTAL :	2 014.96 euros

SOLDE DEBITEUR : 702.52 euros (= 4 608.23 F)

Commentaires :

« services extérieurs » = fabrication de la revue et du bulletin de liaison + assurance.

« abonnements + cotisations » = adhésion COPRAE (16 euros) + abonnement à "associations, mode d'emploi" (38 euros).

« Rentrée exceptionnelle » = prêt de B. Defaut (sans intérêts, et pour une durée indéfinie), nécessité par l'état de la trésorerie, à l'époque.

Il reste en stock actuellement 5 *synopsis*, 4 *Matériaux n°7*, 4 *Matériaux n°6*, 6 *Matériaux n°5*, 2 *Matériaux n°4*, 6 *Matériaux n°3*, 2 *Matériaux n°2* et 3 *Matériaux n°1* ; soit un avoir potentiel total de 468 euros = 3 069.88 F (pour 5 *synopsis* x 18 € = 90 euros et 27 *Matériaux* x 14 € = 378 euros).

D'autre part il y a actuellement 1 065.10 euros (= 6 986.60 F) sur le compte et 211.66 € (1 388.40 F) en liquide, soit une disponibilité immédiate totale de 1 276.76 € (8 375.00 F) ; cette somme couvrira probablement la fabrication et l'envoi de la revue et du bulletin de liaison cette année, si nous limitons le nombre de pages couleur.

Elle couvrira beaucoup mieux si nous acceptons la proposition faite par le *Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine*, et transmise (oralement) par notre adhérent Eric Sardet : le *Conservatoire* imprimerait notre revue au coût de 0.01 euro TTC pour la page noir et blanc (nous payons 0.05 euro jusqu'à présent) et de 0.17 euro TTC pour la page couleurs A4 ou A3 (actuellement : 0.76 euro pour l'A4 et 1.40 euro pour l'A3) ; et de surcroît la qualité générale sera très supérieure puisqu'il s'agira d'impression, non de photocopie.

A titre d'illustration, le coût de fabrication du dernier volume de notre revue (60 exemplaires, 21 pages couleur A4, 1 page couleur A3, 135 pages noir et blanc A4, 1 couverture noir et blanc, reliure thermique) s'est élevé à 1 533.60 euros (10 059.76 F), alors qu'il n'aurait coûté que 392 euros (2 571 F) selon la nouvelle formule.

Si la proposition du Conservatoire lorrain se formalise (une convention avec l'*ASCETE* est à l'étude) on pourra sans doute renoncer au projet de demander aux auteurs une participation aux frais d'impression pour l'insertion de pages couleurs.

Remarque : nous devons tous avoir bien présent à l'esprit que l'édition de la revue est la justification principale de notre association.

Discussion :

D. Petit, S. Puissant et J.-P. Besson demandent comment il serait possible d'assainir les finances en 2003. B. Defaut indique qu'il voit deux solutions : soit faire payer aux auteurs l'insertion de pages couleurs dans la revue, à prix coûtant, soit d'accepter les tarifs d'édition proposés par le CREN de Lorraine.

J.-P. Besson propose de réduire le tirage pour arriver à un « *flux tendu* ». B. Defaut fait remarquer qu'on y est déjà, ou presque : le tirage annoncé au dépôt légal est de 100 exemplaires, mais en réalité on imprime à 70 exemplaires (sauf en 2002 : 60 exemplaires), dont 10 sont destinés au dépôt légal et une cinquantaine aux adhérents.

F. Veneau et Stéphane Jaulin remarquent que dans la revue, on peut remplacer les couleurs des tableaux par des motifs en noir et blanc, et les couleurs des cartes par des figurés.

Vote : le rapport financier est adopté à l'unanimité.

4. Montant des cotisations.

Actuellement les tarifs sont les suivants :

¹ il est en pèlerinage !

Tarif des cotisations individuelles.

- 5 € (32,80 FF) pour l'adhésion et 14 € (91,83 FF) pour l'abonnement à la revue.

Tarif des cotisations des personnes morales (associant obligatoirement adhésion et abonnement).

Lors de la dernière AG les tarifs précédemment adoptés ont été reconduits :

- Réserves Naturelles, Bibliothèques, Bureaux d'études et associations loi 1901 comportant de 1 à 500 membres : 19 € (124,63 FF), correspondant à l'envoi d'un numéro.
- Associations comportant de 501 à 1 000 membres : 32 € (209,91 FF), correspondant à l'envoi de deux numéros.
- Associations comportant plus de 1 000 membres : 46 € (301,74 FF), correspondant à l'envoi de trois numéros.

Discussion :

B. Defaut demande s'il conviendrait de rendre obligatoire l'adhésion à l'association lors d'un abonnement à notre revue. J.-P. Besson remarque que c'était interdit par la loi il n'y a pas longtemps ; il est donc convenu que la question sera posée au service « associations » de la Préfecture.

Une discussion s'engage ensuite sur l'intérêt d'une augmentation du prix de la revue pour les non-abonnés, au terme de laquelle il est décidé de porter le tarif à 17 euros (contre 14 euros pour les adhérents), sous réserve que cela soit légal.

Il est admis que les autres tarifs demeureront inchangés.

Vote : ces tarifs sont adoptés à l'unanimité, et il est décidé de lier l'abonnement à l'adhésion, sous réserve d'une approbation de principe par la Préfecture.

5. Renouvellement du Conseil d'Administration.

Lors de l'AG 2002 le conseil d'administration comprenait 5 membres : B. Defaut (président), F. Veneau (Vice-Président), J. Desile, V. Maurin, et L. Defaut (membres).

5-1. Renouvellement des mandats.

Nos statuts prévoient que les membres sont élus pour 3 ans en Assemblée Générale. Le tableau qui suit montre que F. Veneau doit remettre son mandat en jeu :

	03.XII.94	29.IV.95	20.IV.96	19.IV.97	18.IV.98	17.IV.99	15.IV.00	21.IV.01	06.IV.02	19.IV.03
B. Defaut	+		X		X			X		
J. Maurette	+									
C. Denèle		+								
E. Marty			+		(x)					
F. Veneau			+	X			X			X
M. Lepley				+			X		x	
L. Defaut					+			X		
A. Roujas						+			(?)	
V. Maurin							(+)	+		
J. Desile							(+)	+		
Y. Sentissi							(+)	+	x	
TOTAL	2	3	5	4	5	5	8	8	5	

(+) *cooptation en cours d'année*
 + *élection lors de l'AG (ou confirmation de la cooptation en AG)*
 X *mise en jeu du mandat et réélection en AG*
 x *démission à l'occasion de l'AG*
 (x) *démission en cours d'année*
 (?) *autre type de démission*

Vote : F. Veneau se représente et est réélu à l'unanimité.

5-2. Election de nouveaux membres.

Il est demandé s'il y a dans la salle d'autres personnes qui veulent entrer au CA.

Aucun nouveau candidat ne se fait connaître dans l'assistance, mais J.-P. Besson demande s'il y a eu appel à candidature par écrit. B. Defaut répond que non, et précise qu'il y a peu de chances pour que se portent candidats des personnes qui ne viennent jamais à nos Assemblées Générales parce qu'elles habitent trop loin du siège social. Il est néanmoins admis que, pour la bonne règle, cette démarche sera faite systématiquement à l'avenir.

F. Veneau indique de son côté qu'il est techniquement possible de faire des réunions de conseil d'administration en utilisant l'Internet ; cela aurait pour avantage de supprimer le problème de l'éloignement géographique. B. Defaut remarque que cela entraînerait des complications au moins sur le plan de la facturation, puisque notre association n'a pas de ligne téléphonique.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 16 heures 45.

- COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 AVRIL 2003.

La séance est ouverte à 16 h 45.

Sont présents les membres du conseil d'administration suivants : B. DEFAUT (président), F. VENEAU (vice-président), V. MAURIN.

Absents excusés : J. DESILE (trésorier), L. DEFAUT.

Sont présents également, en tant qu'invités, les membres de l'association qui ont participé à l'assemblée générale le même jour : J.-P. BESSON, S. JAULIN, D. PETIT, S. PUISSANT.

1. Approbation du compte-rendu du dernier CA.

B. DEFAUT donne lecture du compte-rendu.

Vote : le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Election du Bureau.

B. DEFAUT est volontaire pour continuer à être Président et Secrétaire, F. VENEAU pour continuer à être Vice-Président et J. DESILE a fait savoir qu'il souhaitait rester trésorier.

Vote : cette répartition des fonctions est adoptée à l'unanimité.

3. Questions diverses.

3-1. Faut-il faire payer par les auteurs l'insertion de pages couleur dans la revue, à prix coûtant ? (Cette question a été évoquée en assemblée générale).

Vote : il est décidé que oui, sauf si l'accord avec d'impression avec le CREN de Lorraine (ou tout autre accord équivalent) aboutit.

3-2. Faudrait-il proposer à G. Luquet d'éditer son enquête bibliographique ? (C'est une suggestion d'E. Boitier).

Discussion :

B. Defaut remarque que S. Gadoum, membre de l'ASCETE, a réalisé à peu près la même chose de son côté (c'est téléchargeable sur le site d'Orthoptera), et qu'il ne peut donc être question que d'éditer la synthèse entre ces deux travaux.

La question se pose alors de la justification d'une version papier, et payante, relativement à une version informatique, et téléchargeable gratuitement ; les éléments suivants sont évoqués :

- * une version papier, avec date et ISSN, constituera un état officiel des connaissances à un moment donné
- * avec une version papier les auteurs seront réellement propriétaires de leur travail
- * une version papier sera utile à ceux qui n'ont pas accès à Internet
- * une version papier sera utile dans les bibliothèques

Vote : il est décidé d'accepter le principe d'une édition, à condition bien sûr que les deux auteurs en soient d'accord.

3-3. Faut-il que le nom de l'ASCETE apparaisse sur la prochaine édition des listes rouges françaises ?

Vote : il est décidé que oui, puisque l'ASCETE est porteur de projet depuis le début.

La séance est levée à 17 h 45.

- INFORMATIONS DIVERSES.

1. Encore un ouvrage sur les Orthoptères de Catalogne.

J'ai évoqué dans le dernier courrier de l'ASCETE l'ouvrage de J. M. OLMO-VIDAL (2002). Il s'agit cette fois d'une révision des Orthoptères de Catalogne due à David LLUCIA POMARES (2002) et éditée par la Sociedad Entomológica Aragonesa : *Revisión de los ortópteros (Insecta : Orthoptera) de Cataluña (España)*, Monografías SEA, vol. 7, 226 pages. Il y a une clé d'identification, et une carte de répartition par espèce.

On y apprend en particulier que *Bohemanella frigida* a été indiquée pour la première fois dans les Pyrénées (ibériques) en 1980 (par GOZALVEZ & alii), sous le nom de *Melanoplus frigidus strandi* (Fruhstorfer 1921). Les localités indiquées dans l'ouvrage appartiennent toutes au massif de la Maladeta, lequel est séparé de la frontière par la haute vallée de la Garonne (Val d'Aran) ; aucune station ne se trouve sur la chaîne frontalière, au nord de la Garonne, et il y a donc assez peu d'espoir de trouver cette espèce dans les Pyrénées françaises.

2. Un nouvel ouvrage sur les Mantres du monde.

Reinhard EHRMANN : *Mantodea, Gottesanbeterinnen der Welt*. Natur und Tier – Verlag GmbH, Münster, 2002, 1 volume cartonné, 519 pages, 56 figures en noir, 32 planches en couleurs, 13 tableaux.

Cet ouvrage désormais incontournable a été analysé en détail par Roger ROY (2002), dans le *Bulletin de la Société Entomologique de France*, 107 (5) : 537-538.

3. Un fascicule sur les Orthoptères de Bourgogne.

Rédigé par notre collègue Olivier Bardet, il est publié sous forme de supplément au n° 182 du *bulletin de la Société d'Histoire Naturelle d'Autun*. Titre : Orthoptères en Bourgogne-Morvan (51 pages).

Il contient notamment les monographies des 43 espèces observées à ce jour, avec de nombreuses photos en couleurs, et une clef de détermination illustrée (!), et élargie aux espèces potentielles. En fait cet ouvrage, très bien conçu et réalisé, rendra service dans un périmètre géographique bien plus large, probablement la moitié nord de la France.

4. Une formation en entomologie, sous l'égide de l'U.E.F.

Elle se tiendra en Côte d'Or, du 1^{er} au 6 septembre 2003. Coût : 450 euros sans hébergement (350 euros pour les étudiants).

« L'esprit du stage est celui de transmettre le savoir entomologique, les intuitions de l'observation, les sensibilités des entomologistes, qui ne peuvent être traduits dans les livres ».

Pour plus d'information : <http://insecte.uef.free.fr/formationUEF.htm>

ou : 03 80 67 52 89

5. Sommaire du tome 8 de *Matériaux Orthoptériques et Entomocénétiques*.

BOITIER Emmanuel — Autoécologie des Orthoptères de la Réserve Naturelle du Rocher de la Jacquette (Puy de Dôme, France) :	5-19
SARDET Eric & Bernard DEFAUT — Méthodologie générale pour la constitution de listes d'Orthoptères menacés en France :	21-25
DEFAUT Bernard — Liste rouge et espèces déterminantes en <i>Midi-Pyrénées</i> : 1. Règles pratiques pour les Orthoptères :	27-37
DEFAUT Bernard — Liste rouge et espèces déterminantes en <i>Midi-Pyrénées</i> : 2. Résultats pour les Orthoptères :	39-73
CLOUPEAU Roger — Nouvelles données sur les Orthoptères d'Indre-et-Loire. Complément à la liste commentée des Orthoptères de la région Centre (<i>Insecta : Orthoptera</i>) :	75-82
BOITIER Emmanuel — A propos d' <i>Isophya pyrenaea</i> (Serville, 1839) dans le Centre de la France : éléments chorologiques et écologiques (<i>Orth., Tettigoniidae</i>) :	83-87
ILBERT Nicolas & Josane Ménegaux — Répartition et statut de <i>Platystolus monticolus</i> (Serville 1839) en Aquitaine (<i>Orthoptera, Tettigoniidae, Ephemeroptera</i>) :	89-94
DEFAUT Bernard — Eléments pour la <i>Faune de France</i> : 1. Sur la légitimité taxonomique de <i>Myrmeleotettix maculatus</i> (Thunberg, 1815) ssp <i>hispanicus</i> Harz, 1975 (<i>Orthopteroidea, Caelifera</i>) :	95-96
DEFAUT Bernard — Eléments pour la <i>Faune de France</i> : 2. Sur la localité type de <i>Chorthippus binotatus saulcyi</i> (Krauss, 1888) (<i>Orthopteroidea, Caelifera</i>) :	97-98
DEFAUT Bernard — Les <i>Sphingonotus</i> du groupe <i>rubescens</i> en France et en Espagne continentale (<i>Caelifera, Acrididae, Oedipodinae</i>) :	99-127
DEFAUT Bernard — Note sur la présence en Corse du phytoclimat <i>subaxérique frais</i> (SX4) : ...	129-130

- ACTUALISATION DU « SYNOPSIS DES ORTHOPTERES DE FRANCE ».

Page 17 : *Anonconotus apenninigenus*.

J'extraits de CARRON, SARDET & WERMELLE (2002 : *Revue Suisse de Zoologie*, **109** (4) : 879-918) les informations et la clé suivantes :

Anonconotus apenninigenus, dont on croyait jusque là qu'il occupait le sud-ouest des Alpes (France et Italie) et l'Apennin, est en réalité confiné à ce dernier massif ; et ce qu'on appelait sous ce nom dans les Alpes correspond en réalité soit à *Anonconotus baracunensis* Nadig 1987 (avec 2 ssp.), soit, un peu plus au nord (seulement en Italie) à *Anonconotus pusillus* Carron & Sartet 2002.

Clé des espèces et sous-espèces françaises :

- Tegmina blanc crème, avec au plus une faible nuance brunâtre ou jaunâtre chez le mâle (qui disparaît sur le sec). Chez la femelle ils atteignent le bord postérieur du métanotum (très rarement seulement les 2/3), et souvent le premier 1/5^e du premier tergite abdominal.
- 1 (2) - Pronotum du mâle allongé vers l'arrière, dépassant 5 mm de longueur.
- Coloration générale verte, brune, ou brun noir.
- Pronotum mâle : 5.3-8.0, femelle : 6.3-7.1 ; fémur postérieur mâle : 10.7-14.9, femelle : 12.5-14.8. Jura français ; Alpes françaises, à l'ouest et au nord de l'espèce suivante ; Alpes suisses, au sud du Léman ; Alpes italiennes (dont le Val d'Aoste).
- 1. *alpinus* (Yersin, 1858) *alpinus*.
- Tegmina franchement jaunes chez le mâle, blanchâtre, grisâtre ou jaunâtre chez la femelle. Chez celle-ci ils ne sont généralement pas visibles (ils n'atteignent pas le bord postérieur du métanotum).
- 2 (1) - Pronotum du mâle plus court, n'atteignant pas 6 mm de long.
- Coloration générale du mâle d'un vert plus ou moins sombre, souvent avec une nuance jaunâtre ; rarement brun clair. Femelle très variable, vert ou olive à brun clair, avec des nuances jaunâtres ou rosâtres.
- Pronotum mâle : 4.2-5.7, femelle : 5.3-5.7 ; fémur postérieur mâle : 10.0-13.9, femelle : 13.2-14.1. Alpes méridionales, de part et d'autre de la frontière franco-italienne, au nord jusque vers les abords de la Maurienne.
- 2. *baracunensis* Nadig 1987.

- 3 (4) - Partie apicale des titillateurs largement arrondie, paraissant tronquée ; partie basale généralement non tordue, simplement incurvée. Répartition limitée au Queyras et au secteur symétrique du côté italien
2-1. *baracunensis baracunensis*
- 4 (3) - Partie apicale des titillateurs pointue ou légèrement arrondie ; partie basale de forme variable, généralement tordue. Occupe le reste de l'aire de l'espèce.
2-2. *baracunensis occidentalis* Carron & Sardet 2002.

NOUVEAUX MEMBRES.

HEAULME Vincent
Igue de Lapane
Saint-Cirice
46000 Cahors

JAULIN Stéphane
14, bd Frédéric Mistral
11100 Narbonne

ILBERT Nicolas
14, rue des bleuets
40100 Dax

COURRIER DE L'ASCETE n° 21

juillet 2003

